

REFORME DES RETRAITES :

Pour la FNATH la réforme des retraites doit être l'occasion de revenir sur une politique sociale qui a écarté la pénibilité des débats en produisant un système de prise en charge insuffisant et discriminatoire.

Parce que la pénibilité fait partie intégrante de certains métiers elle doit être prise en compte, accompagnée et ses conséquences anticipées.

Les inégalités liées à l'espérance de vie du fait de pénibilité professionnelle ou de l'état de santé doivent être un déterminant clé pour l'âge de départ à la retraite.

Pour la FNATH cette réforme doit d'abord être l'occasion d'apporter une réponse à ceux dont les droits à la retraite sont aujourd'hui amputés :

- soit que le temps passé à la retraite en bonne santé sera moins long que les autres du fait de l'exposition à des pénibilités au cours de leur vie professionnelle,
- soit que le montant sera diminué en raison d'une problématique de santé qui a réduit la durée de travail et ne permettra pas de mener une vie décente dans la dignité,
- soit que l'on fasse partie de populations non reconnues par la Société comme ayant un droit égal aux autres travailleurs,

Pour la FNATH, répondre à ces injustices c'est :

- préserver les dispositifs de retraite pour carrières longues et de retraite anticipée pour les travailleurs handicapés en réformant leurs conditions d'accès pour les rendre moins sévères afin d'accueillir plus de bénéficiaires encore,



- revenir de façon systémique sur le dispositif pénibilité et permettre à ceux qui ont été exposés puissent partir avant les autres alors même qu'ils ne sont pas encore malades, comme aujourd'hui, et dans des proportions qui couvrent toutes les populations concernées,
- imposer un montant minimum de retraite au moins égal au SMIC quelle que soit l'histoire « économique et sociale » de la personne,
- reconnaître que certaines situations (aidants familiaux, reconversions professionnelles) ou certaines populations (femmes, précaires, bas salaires, veuves) qui ne donnent pas lieu à contributions « classiques » ouvrent des droits identiques à ceux des travailleurs et assurés sociaux,

C'est à ces seules conditions que la FNATH approuvera une réforme qui pourra être qualifiée de progrès social.

Contact Presse : Hervé GUINDE

04 77 49 42 37 - communication@fnath.com

Suivez-nous sur :

